

40 - Acquisition de fioul - Convention de groupement de commandes

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Dans le cadre de l'acquisition de fioul, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les communes d'Audeux, de Boussières, de Châtillon-le-Duc, de Chaucenne, de Gennes, de Montfaucon, de Novillars et de Serre-les-Sapins, ainsi que l'Etablissement Public «Citadelle - Patrimoine mondial», souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Ce marché a pour objet la fourniture de fioul premier grand froid destiné à alimenter les groupes électrogènes pour prendre le relais d'EDF pour les jours d'effacement jours de pointe et la fourniture de fioul domestique pour les chaufferies.

La quantité est estimée à 65 000 litres par an correspondant à un montant de 61 750 € TTC par an. Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, il est proposé de conclure un marché à bon de commandes permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues. Au regard de ce choix, et conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de la procédure adaptée.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale, les communes d'Audeux, de Boussières, de Châtillon-le-Duc, de Chaucenne, de Gennes, de Montfaucon, de Novillars et de Serre-les-Sapins, ainsi que l'Etablissement Public municipal «Citadelle - Patrimoine mondial».

«M. LE MAIRE : On se regroupe pour acheter du fioul, on espère de moins en moins car il y a de plus en plus d'énergies renouvelables mais pour l'instant on achète encore un peu de fioul.

C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.